2014

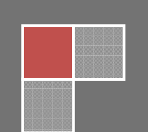
FSJES-UMI MEKNES

Fiscalité - TVA

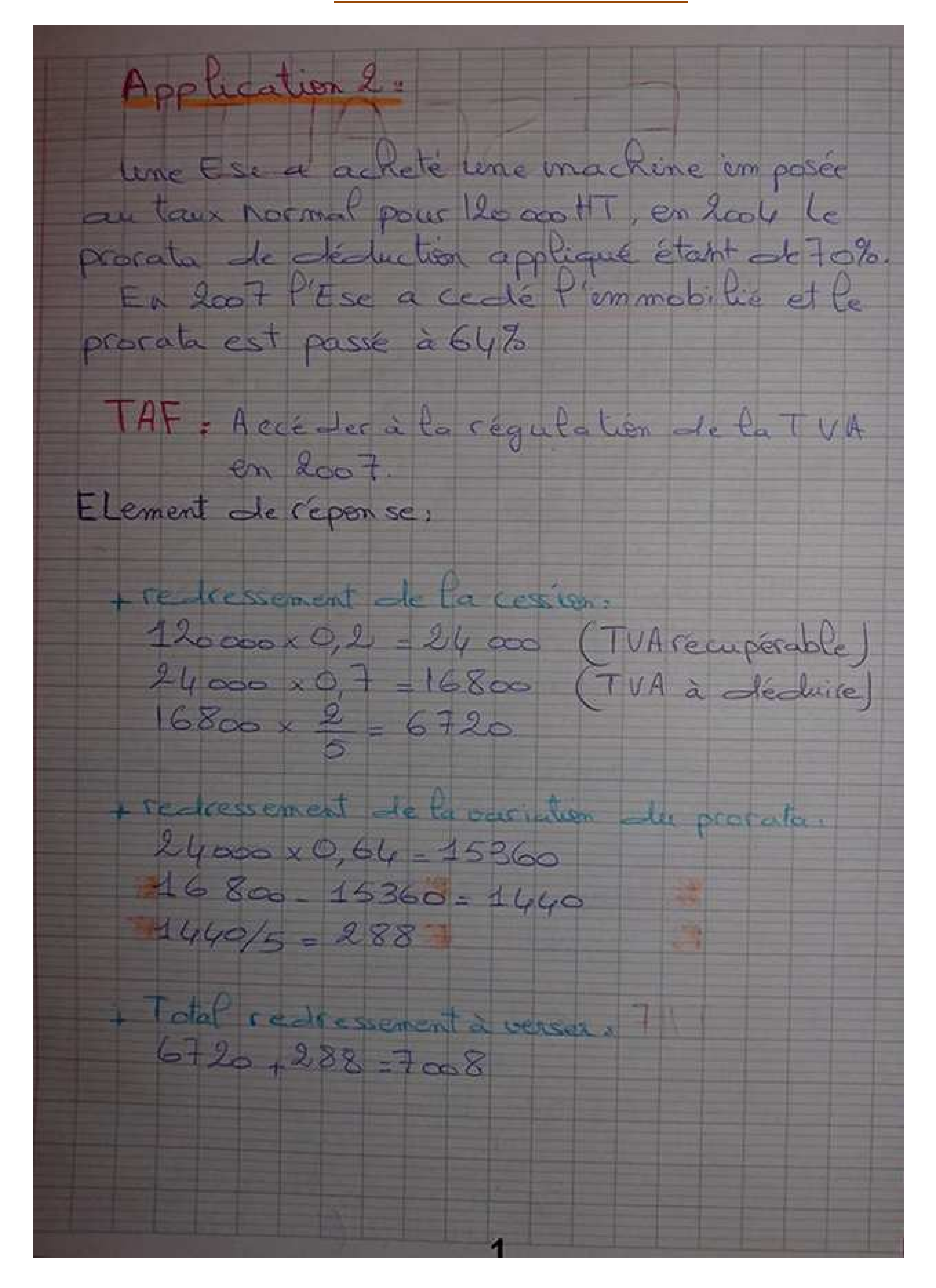
Exercices | EG5

Cours assuré par M. Hassan KHALOUKI

Exercices disponible sur www.mafacdeco.tk
Exercices publiés par M. Ayoub
12/11/2014



APPLICATION N°02 + CORRECTION:


Application 2 :

Une Ese a acheté une machine imposée au taux normal pour 120 000 HT, en 2004 le prorata de déduction appliqué étant de 70%.
En 2007 l'Ese a cédé l'immobilié et le prorata est passé à 64%

TAF : Accéder à la régulation de la TVA en 2007.

Element de réponse :

+ redressement de la cession :
120 000 x 0,2 = 24 000 (TVA récupérable)
24 000 x 0,7 = 16800 (TVA à déduire)
$16800 \times \frac{2}{5} = 6720$

+ redressement de la variation du prorata :
24 000 x 0,64 = 15360
16 800 - 15360 = 1440
1440/5 = 288

+ Total redressement à verser :
6720 + 288 = 7008

1

APPLICATION N°03 + CORRECTION:

Application 3.

Une Ese soumise à la déclaration mensuelle et au régime des encaissements a réalisé les opérations suivantes:

Opérations	Montant	Taux
Vente de Mses par chèque	4 200	20%
Vente de Mses (remise 10)	6000	20%
Transport encaissé	1600	14%
Vente de Mses (un mois de délai pour 50%)	9 200	20%
Achat de MP (payable dans 30 jours)	13000	20%
Téléphone	900	20%
Fourniture de bureau	12000	20%
Achat des Mses (payable en mars	16000	20%

TAF: Présenter la déclaration TVA du mois de janvier.

Lorsque le régime est d'encaissement: il faut faire attention aux délais commerciaux
Lorsque le régime est de débit: pas de problème

2

Element de réponse :

+ TVA encaissé :

Opérations	Base imposable	TVA
Vente de Mses encaissé par chèque	4 200	840
Vente de Mses (remise 10%)	5 400	1 080
Transport encaissé	1 600	224
Vente de Mses (un mois de délai pour 50%)	4 600	920
Total		3 064

+ TVA récupérable sur charges :

Opérations	Base imposable	TVA
Téléphone	900	180
Fourniture de bureau	12000	2 400
Total		2580

TVA due = 3064 - 2580 = 484

3

APPLICATION N°04 :

Application 4 :

Au cours des mois de Novembre, Décembre de l'exercice N et Janvier de N+1 une SA soumise à la TVA au Taux normal a réalisé les opérations suivantes :

Novembre :

- Vente de produits au Maroc : 350 000 HT
- Redevance reçu pour brevet : 180 000 HT
- Loyer reçu d'un immeuble nu : 80 000 HT
- Achat de matière premières : 120 000 HT
- Achat d'une machine à écrire : 20 000 HT

Décembre

- Vente de produits finis au Maroc : 200 000 HT
- Achat d'ordinateur par acceptation de lettre de change pour 24 000 HT
- Achat d'un materiel : 64 000 HT
- Acquisition d'une voiture de tourisme : 180 000 HT

Janvier N+1

- Vente de produits finis : 400 000 HT
- Achat d'une voiture de livraison de marchandise 380 000 HT la société verse 50%
- Achat de matières : 100 000 HT

4

TAF : établir la déclaration de Novembre, Décembre et Janvier.

Informations complémentaires :

- La Société est soumise à la déclaration mensuelle et au régime de l'encaissement.
- La Société pratique un prorata de 85%
- La Société bénéficie d'un délai de 30 jours sur 70% de ses Achats.
- La Société accord à ses clients un crédit d'un mois sur 50% des Ventes.
- La Société a retourni impayé l'effet relatif à l'achat de l'ordinateur.

Element de Réponse :

- Déclaration de Novembre N :

+ TVA facturée 350 000 x 0,2 x 0,5 = 35000
  Redevance reçue pour brevet 180 000 x 0,2 = 36000
  loyer reçu / immeubles nus (hors champ TVA)

  Total facturé = 71000

+ TVA récupérable sur immob
  Machine à écrire 20000 x 0,2 x 0,85 = 3400
  Achat de MP 120 000 x 3 x 20% x 85% = 6120

Donc TVA due = 71000 - 3400 - 6120 = 61480

+ Déclaration de décembre N :

_ TVA facturée en Novembre 350 000 x 0,2 x 0,5 = 35000
Ventes de décembre 200 000 x 0,2 x 0,5 = 20000
⇒ TVA facturée = 55 000

_ TVA récupérable sur immobilisations :
Achat d'ordinateur 24000 x 0,2 x 0,85 = 4080
Achat d'un matériel 64000 x 0,2 x 0,85 = 10880
voiture de tourisme (Sans droit à déduction)

_ TVA récupérable sur charges :
Achat de M P 120000 x 0,7 x 0,2 x 0,85 = 14280

Donc TVA due = 55000 - 14960 - 14280 = 25760

+ Déclaration de Janvier N + 1

_ TVA facturée de Janvier 400000 x 0,2 x 0,5 = 40000
Ventes de décembre 200 000 x 0,2 x 0,5 = 20000
⇒ TVA facturée = 60000

_ TVA récupérable sur immobilisations.
Voiture de livraison (Sans droit à déduction)

_ TVA récupérable sur charges :
Achat de M P 100000 x 0,3 x 0,2 x 0,85 = 5100
Donc TVA due = 60000 - 5100 = 54900